

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:300520-2020:TEXT:FR:HTML>

**Bénin-Cotonou: FED - Marché de fourniture, livraison, mise en fonction et service après-vente de matériels et équipements de communication au profit du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)
2020/S 123-300520**

Avis de marché de fournitures

Lieu d'exécution: Cotonou – République du Bénin

1. **Référence de la publication**
EuropeAid/140736/IH/SUP/BJ
2. **Procédure**
Ouverte.
3. **Intitulé du programme**
Programme d'appui au développement durable du secteur agricole (PADDSA)
4. **Financement**
Convention de financement n° BJ/FED/037-901.
5. **Pouvoir adjudicateur**
République du Bénin représentée par le Ministre de l'économie et des finances; Ordonnateur national du FED, Cotonou, BÉNIN.

Spécifications du marché

6. **Description du marché**
Le présent marché a pour objet, la fourniture, la livraison, la mise en fonction et le service après-vente de matériels et équipements de communication au profit du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP). La réalisation de ce marché s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités et du plan de formation dudit Ministère.
7. **Nombre et intitulés des lots**
Lot unique.

Conditions de participation

8. **Éligibilité et règles d'origine**
La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires) qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir également le point 22 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales. Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays.
9. **Motifs d'exclusion**
Les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission pour un marché de fournitures) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations visées dans

la section 2.6.10.1. du guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir octroyer le marché.

10. **Nombre d'offres**

Les offres pour des parties d'un même lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue pour plusieurs lots.

11. **Garantie de soumission**

Aucune garantie de soumission n'est requise.

12. **Garantie de bonne exécution**

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 5 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

13. **Réunion d'information et/ou visite du site**

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. **Validité de l'offre**

Les offres doivent rester valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique (voir point 8.2 des instructions aux soumissionnaires).

15. **Période de mise en œuvre des tâches**

La période de mise en œuvre du marché est de 90 jours, allant de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire.

Critères de sélection et d'attribution

16. **Critères de sélection**

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme

public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos (2017, 2018 et 2019).

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants:

a) avoir une stabilité financière suffisante pour mener à bien le contrat proposé: le chiffre d'affaires moyen annuel des trois dernières années (2017, 2018 et 2019) du soumissionnaire doit être au moins égal au montant de l'offre financière de la soumission;

b) le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) doit être d'au moins 0,75 pour le dernier exercice clos (2017, 2018 et 2019). En cas de consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies aux points 4 et 5 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois dernières années (2017, 2018 et 2019) précédant la date limite de soumission.

c) disposer en Afrique de l'Ouest, d'une unité de vente, d'entretien ou de réparation des biens proposés, et avoir exécuté avec succès au moins deux marchés de fournitures de matériels et équipements de communication de taille et de budget au moins équivalent;

d) disposer d'un personnel permanent composé d'un minimum de trois personnes faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant actuellement dans les domaines en rapport avec le présent marché pour assurer le service après-vente.

3) Capacité technique du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies aux points 5 et 6 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois dernières années précédant la date limite de soumission.

a) Le soumissionnaire doit avoir mené à bien (contrat achevé avec preuves de la réception provisoire) au moins deux marchés d'un budget au moins égal à une fois le montant de l'offre financière de la soumission et qui ont été exécutés durant la période suivante: trois années à partir de la date limite de soumission des offres (2017, 2018, 2019) qui est fixée au 31.8.2020.

Cela signifie que le projet auquel se réfère le soumissionnaire a pu être entamé ou mené à son terme à tout moment durant la période indiquée. Il ne doit toutefois pas nécessairement avoir été entamé et mené à son terme durant cette période, ni mis en œuvre pendant toute la période concernée. Les soumissionnaires peuvent se référer soit à des projets menés à leur terme pendant la période de référence (bien qu'entamés avant cette période) soit à des projets non encore menés à leur terme. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition que des preuves suffisantes de sa bonne exécution soient fournies (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, réception définitive). Dans le cas des projets encore en cours d'exécution, seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. La réalisation satisfaisante de cette partie doit être étayée par des pièces justificatives (comme pour les projets menés à leur terme), avec indication du montant correspondant.

Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité d'intervention (rapide) en proposant des délais d'interventions dans son service après-vente et doit assurer le service après-vente en appliquant la garantie du constructeur et pouvoir justifier des installations techniques appropriées aux opérations de maintenance et de réparations à travers une inspection physique. Le soumissionnaire doit pouvoir fournir les certificats d'origine et de garantie signés par le constructeur.

Entités pourvoyeuses de capacités.

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si le soumissionnaire s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre

ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection pertinents devront être incluses dans l'offre sous la forme d'un document séparé. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un soumissionnaire ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises. En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

17. **Critères d'attribution**

Prix.

Soumission de l'offre

18. **Comment obtenir le dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse internet suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être soumises au moyen du bordereau type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à:

Régie du devis programme de croisière, Programme d'appui au développement durable du secteur agricole (PADDSA) (représentant le Ministre de l'économie et des finances).

Adresse: Régie du PADDSA sise à la direction générale de l'ex-Sonapra, Akpakpa à Cotonou, 01 BP 3068 République du Bénin, tél: 97367991, courriel: rpaddsa@finances.bj ou rpaddsa@gmail.com (avec mention de la référence de la publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions de tous les soumissionnaires au plus tard onze jours avant la date limite de soumission des offres. D'éventuels éclaircissements ou changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés au plus tard onze jours avant la date limite de soumission des offres sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement, à l'adresse suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

19. **Date limite de soumission des offres**

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des offres; celles-ci peuvent être:

- 1) soit envoyées par la poste ou un service de messagerie privé,
- 2) soit remises en main propre.

Dans le 1^{er} cas, l'offre doit être envoyée avant la date limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi(1), alors que dans le 2nd cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de l'offre qui fait foi.

La date limite de soumission des offres est impérativement fixée au 31.8.2020 (10h00) – heure locale.

Les offres envoyées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des offres soumises à temps mais arrivées

tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

Modalités de soumission des offres.

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au pouvoir adjudicateur et:

— soit envoyées par courrier ou par service de messagerie, auquel cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi;

Régie du devis programme de croisière, Programme d'appui au développement durable du secteur agricole (PADDSA) (représentant le Ministre de l'économie et des finances).

Adresse: Régie du PADDSA sise à la direction générale de l'ex-Sonapra, Akpakpa à Cotonou, 01 BP 3068 République du Bénin, tél: 97367991, courriel: rpaddsa@finances.bj ou rpaddsa@gmail.com

— soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur contre remise d'un accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

Régie du devis programme de croisière, Programme d'appui au développement durable du secteur agricole (PADDSA) (représentant le Ministre de l'économie et des finances).

Adresse: Régie du PADDSA sise à la direction générale de l'ex-Sonapra, Akpakpa à Cotonou, 01 BP 3068 République du Bénin, tél: 97367991, courriel: rpaddsa@finances.bj ou rpaddsa@gmail.com

L'intitulé du marché et la référence de la publication (voir point 1 ci-dessus) doivent être clairement indiqués sur l'enveloppe contenant l'offre et toujours être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les candidats acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

(1) Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

20. **Séance d'ouverture des offres**

La séance d'ouverture des offres aura lieu le 7.9.2020 (15h00) à la salle de réunion de la Régie PADDSA dans les locaux de la direction générale de l'ex Sonapra.

Au cas où, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées dans les délais, le pouvoir adjudicateur leur permettra de participer à la 1^{re} séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires qu'une 2^e séance d'ouverture sera organisée.

21. **Langue de la procédure**

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

22. **Base juridique(2)**

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23.6.2000 et modifié à Luxembourg le 25.6.2005 et à Ouagadougou le 22.6.2010. Il est fait référence à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20.6.2014.

(2) Indiquez toute particularité (par exemple géographique, thématique ou à court/ long terme) susceptible d'avoir un impact sur les règles de participation.

23. **Informations complémentaires**

Les données financières à fournir par le candidat dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en EUR. Le cas échéant, lorsqu'un candidat se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est faite selon le taux de change InforEuro du mois de septembre 2020, disponible à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>

Les jours et heures d'ouverture des bureaux de l'unité technique FED sont:

Du lundi au vendredi:

— matinée: 8h00 à 12h30,

— après-midi: 15h00 à 18h30.